

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18389 - 71ÈME ANNÉE

## La sur-rémunération au centre du débat : l'urgence de sauver l'essentiel

70 ans après l'adoption de la loi du 19 mars 1946, le gouvernement a lancé le chantier d'un changement au moins aussi important. Un projet de loi d'orientation découlant du rapport sur l'égalité réelle présenté par Victorin Lurel sera voté. La sur-rémunération revient au centre du débat. Le rapport préconise une refonte du système dans 10 ans. Du côté du Parti Les Républicains, la suppression de cette mesure est inscrite dans les propositions pour le prochain mandat présidentiel.

Pour La Réunion, les données sont connues. Notre île compte plus de 180.000 demandeurs d'emploi. Près de la moitié de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. Le taux de chômage des jeunes dépasse 50 %. L'illettrisme touche plus de 110.000 personnes. Ce sont des indicateurs sociaux d'un département jugé « hors norme » selon une étude conjointe de l'INSEE et du Conseil général en 2013.

En mai 2014, François Hollande a annoncé que l'objectif est de placer l'outre-mer sur le chemin de l'égalité réelle, avec un délai de 20 ans pour l'alignement avec la France. Victorin Lurel a été chargé de lancer la concertation et de rédiger un rapport. Le PCR a alors été le seul parti à répondre à l'appel à proposition. Le rapport a été rendu public voici deux semaines, il a été présenté au Premier ministre. Ce dernier a annoncé que ce document ne finira pas dans un tiroir. Le rapport sur l'égalité réelle inspirera une loi d'orientation. Les propositions remises par le parlementaire fixent une feuille de route pour 25 ans. Mais pour La Réunion, elles souffrent de nombreuses lacunes. Elles ne remettent pas en cause l'orientation poursuivie depuis 70 ans par les gouvernements qui se succèdent. Elles prévoient en effet de renforcer l'intégration avec la France, tout en ouvrant la voie à une remise en cause des acquis obtenus avec l'égalité sociale. Elles annoncent aussi une réforme de la sur-rémunération dans 10 ans.

De toutes les mesures présentées, c'est cette dernière qui a suscité le plus d'interrogations. À un point tel que quelques jours après la présentation de son rapport, Victorin Lurel est intervenu en direct dans le jour-

nal télévisé de Réunion Première pour dire que la réforme de la sur-rémunération ne sera à l'ordre du jour qu'au bout de 10 ans, et qu'elle concernerait les nouveaux arrivants. Mais une chose est sûre, le PS veut mettre fin à ce système.

### Alignement sur la « Métropole »

Cette question a connu un nouveau rebondissement le 30 mars dernier. Le Parti les Républicains organisait une journée de travail au cours de laquelle ont été présentées des propositions sur la dépense publique et la fiscalité pour la prochaine élection présidentielle. Nicolas Sarkozy, président de ce parti annonce que « dès juillet 2017, nous devons engager un programme de près de 100 milliards d'euros d'économies sur le quinquennat, pour permettre à la France d'atteindre un niveau de dépense publique proche de celui de ses partenaires européens, à qualité de service public comparable ».

Concernant la fonction publique, il est écrit que « **l'action publique doit gagner en compétitivité en augmentant la productivité globale de nos services publics, grâce en particulier à un effort significatif de réduction des effectifs publics (23 milliards d'euros)** ». L'outre-mer sera amené à contribuer à cette baisse des dépenses : « **dans le même esprit, le traitement des fonctionnaires dans les départements d'outre-mer doit être progressivement aligné sur celui de la Métropole (-400 millions d'euros)** ». C'est sans doute la première fois qu'un parti candidat à l'élection présidentielle annonce aussi clairement sa volonté d'en finir avec la sur-rémunération. À la différence du

rapport Lurel, les premières mesures n'attendent pas 10 ans, car le programme présenté dans le document du Parti Les Républicains a pour but d'être réalisé en 5 ans.

### L'urgence d'autres propositions

Il apparaît donc qu'aussi bien du côté du Parti socialiste actuellement au pouvoir que des Républicains qui aspirent à le retrouver l'année prochaine, une convergence existe sur la suppression de la sur-rémunération. Seules les modalités diffèrent. Si l'on s'en tient aux propositions du rapport Lurel, le changement commencerait dans 10 ans avec l'idée de laisser dans les territoires les sommes économisées, comme le proposait le rapport de la Cour des Comptes de février 2015.

Pour les Républicains, cette suppression s'inscrit dans le cadre d'un plan d'austérité de 100 milliards d'euros qui doit être réalisé dans les 5 ans. Aucune précision n'est apportée sur le devenir des économies dégagées par l'application d'une telle mesure.

L'alerte est donc sérieuse. Rappelons que le PCR propose une autre solution.

C'est tout d'abord le refus de remettre en cause le contrat signé entre l'État et le fonctionnaire. Ce dernier ne doit donc pas subir de baisse de salaire. C'est ensuite l'idée de l'épargne. La sur-rémunération serait versée dans un fonds. Le fonctionnaire resterait propriétaire de cet argent et pourrait ensuite le récupérer, avec des intérêts en plus. Cette solution permet de maintenir l'argent sur place, sans léser le fonctionnaire.

M.M.

## 5 ans après l'application du statut de département, la grande déception

# Grève générale à Mayotte pour obtenir l'égalité réelle

Depuis mercredi, c'est la grève générale à Mayotte à l'appelle de l'intersyndicale FSU, FO, CGT, Solidaire, SNUipp, CFDT, SAEM, FAN. Les travailleurs du public et du privé demandent l'application à Mayotte du Code du Travail, l'augmentation des salaires et l'égalité sociale. C'est la reprise d'un mouvement suspendu depuis novembre dernier, à la suite de la proclamation de l'état d'urgence.

**L**e 25 mars dernier s'est tenu à Mayotte une réunion de la Commission consultative du travail. Les discussions entre les partenaires sociaux n'ont pas permis d'aboutir à la satisfaction des revendications des syndicats. Elles portent notamment sur :

- L'indexation des salaires : le point d'indice des fonctionnaires gelé depuis 2010 ne connaîtrait qu'une augmentation de 0,6 % en 2016
- L'attractivité du territoire : possibilité de se faire soigner et d'accéder à tous les services publics
- L'alignement des allocations familiales et des autres prestations sociales au même niveau qu'en France
- La lutte contre l'insécurité qui dégrade les conditions de vie à Mayotte
- L'amélioration du système éducatif avec notamment la construction des nouvelles infrastructures scolaires
- L'application du code de travail national à Mayotte et l'abandon du projet de loi El Khomri
- Le rétablissement de la Fonction publique à Mayotte, condition indispensable à un réel développement du département.
- Le droit à la solidarité nationale pour les retraites de base et complémentaires.

**Aucune réponse satisfaisante depuis plusieurs mois**

En conséquence, un appel à la grève générale illimitée a été lancé pour le 30 mars. Mercredi, la grève a

commencé par un rassemblement sur la place de la République à Mamoudzou. « Les manifestants, fonctionnaires des services de l'Etat, agents du secteur privé, retraités et des nombreuses familles ont répondu à l'appel de l'Intersyndicale FSU, FO, CGT, Solidaire, SNUipp, CFDT, SAEM, FAN pour la reprise de ce mouvement suspendu à cause de l'état d'urgence décrété après les attentats de Paris en novembre 2015. L'intersyndicale indique n'avoir obtenu aucune réponse satisfaisante, depuis des mois, malgré des nombreux contacts avec les autorités locales et les chargés de mission venus de Paris. », indique un reportage de Mayotte Première.

**« Nous avons un département qui se construit. Nous constatons malheureusement que, depuis ces 5 dernières années, on nous demande d'attendre quand il s'agit d'appliquer des droits pour les mahorais. On nous dit qu'il faut un temps pour aligner ces droits afin d'éviter de bouleverser l'économie de l'île. », a déclaré à Mayotte Première Port Saïd Ansifoudine du SNUipp.**

**« Quand il s'agit de nous imposer des devoirs, l'Etat n'y va pas de manière progressive. Toute la population s'est soulevée récemment contre les pressions fiscales. A Mayotte, pour tout ce qui est des impôts fonciers et des taxes d'habitations, on paie à un taux plus fort que dans d'autres départements de la France métropolitaine et des Outre mer », a souligné au même micro Salim Naouda, secrétaire général de la CGT à Mayotte.**

## Appel à la mobilisation massive

Depuis mercredi, le mouvement se poursuit. Les travailleurs ont décidé de faire avancer les revendications en bloquant des routes. Le MEDEF est entré dans la danse en écrivant au préfet pour lui demander d'utiliser la répression pour lever les barages.

Vendredi, les syndicats ont choisi de poursuivre la mobilisation :

« Après trois jours de grève, l'intersyndicale a décidé en assemblée générale de reconduire le mouvement. Elle sera sur le terrain le 2 et 3 avril 2016 pour une campagne de sensibilisation dans toute Mayotte. L'intersyndicale appelle à une mobilisation massive pour le lundi 4 avril 2016.

Par ailleurs un courrier en cours, signé par chacun des membres de l'intersyndicale dénonçant le mépris dont fait preuve le préfet à l'égard des grévistes et de leurs représentants depuis le début du mouvement, sera adressé au premier ministre. »

Mayotte entre donc aujourd'hui dans un sixième jour de grève générale, pour obtenir l'égalité réelle.

## Édito

# L'avenir, c'est le soleil. Le passé, c'est le pétrole

**L**a Réunion dispose d'une énergie gratuite abondante, c'est le soleil. Jusqu'en 2010, les projets foisonnaient mais le rythme s'est ralenti depuis. Le changement de majorité à la Région n'y est pas étranger, ainsi que les décisions du gouvernement qui était alors du même parti que Didier Robert. Paris avait en effet décidé de baisser le prix de achat de l'électricité produite à partir du soleil.

Dans notre région, le dynamisme est tout autre. Ainsi l'Afrique du Sud se distingue par deux projets. Le premier est l'aéroport Georges dans la province du Cap occidental. Il est devenu la semaine dernière le premier aéroport à énergie solaire en Afrique. La plupart des besoins énergétiques de l'aéroport sont fournis par 200 mètres carrés de panneaux photovoltaïques qui génèrent de l'électricité à partir des rayons du soleil. Il a un trafic d'environ 750.000 passagers par an.

Par ailleurs, la plus grande ferme solaire en Afrique sera lancée au courant de ce mois-ci dans la ville de De Aar dans le Cap-Nord. Le Groupe Energy Phelan a investi 255 millions de dollars dans ce projet qui a permis d'employer 2.000 personnes. Les panneaux solaires couvrent environ 90 hectares et peuvent être identifiés à partir de l'espace. Une fois opérationnelle, l'installation d'énergie solaire De Aar permettra de convertir l'énergie solaire en électricité en utilisant 167.000 Panneaux photovoltaïques (Pv) qui seront alimentés directement dans le réseau national d'électricité.

Selon ses promoteurs, l'opération devrait fournir

assez d'électricité propre et renouvelable pour alimenter plus de 30.000 foyers sud-africains et éliminer plus de 82.040 tonnes d'émissions de CO2 chaque année.

Manifestement, le soleil peut créer de l'emploi et réduire la facture énergétique payée par les Réunionnais. Malheureusement, une autre orientation est prise par ceux qui ont la responsabilité de la politique énergétique à La Réunion. La dernière centrale électrique importante inaugurée dans notre île fonctionne avec du fuel, une énergie qu'il est nécessaire d'acheter et dont les Réunionnais ne fixent pas le prix. De plus, le projet de route en mer veut encore accroître la dépendance de La Réunion aux énergies fossiles. Mais dans notre région, d'autres responsables politiques ont une vision d'avenir.

**J.B.**

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés  
71e année  
Directeurs de publication :  
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud  
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau  
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX  
Rédaction  
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29  
E-mail : redaction@temoignages.re  
SITE web : www.temoignages.re  
Administration  
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23  
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re  
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

**Libre opinion****Radioscopie critique du rapport de Victorin Lurel sur l'égalité réelle Outre-mer**

**L**e rapport sur l'égalité réelle Outre-mer remis le 15 mars 2016 à George Pau-Langevin, ministre des Outre-mer, et Ericka Bareigts, secrétaire d'État chargée de l'égalité réelle, constitue selon son auteur - Victorin Lurel - « un véritable big-bang »<sup>1</sup>. D'emblée, une première question surgit : le député socialiste de la Guadeloupe prend-il les Ultramarins pour des naïfs ? Veut-il nous faire croire au crépuscule des dieux ou au matin des magiciens ? En vérité, sans de substantiels amendements parlementaires acceptés par le Gouvernement, ce rapport risque d'être un « coup d'épée dans l'eau ».

Ensuite, l'expérience révèle qu'il ne faut jamais prendre pour argent comptant les rapports commandés par les Gouvernements successifs. Comme exemples probants, on peut citer deux documents destinés à favoriser l'accès des Ultramarins à l'emploi dans leurs pays d'origine, rédigés - le premier - sous la présidence de Nicolas Sarkozy et - le second - sous celle de François Hollande. Sous le titre « La place des Ultramarins dans la fonction publique de l'État outre-mer », le rapport de 34 pages établi le 30 avril 2012 par le préfet Jean-Marc Bédier n'a pas été pris en considération malgré ses 17 suggestions destinées à faciliter la promotion des Ultramarins aux postes de responsabilité dans l'ensemble des collectivités territoriales périphériques. Malgré ses qualités, il a été jeté dans la corbeille à papier par le Premier ministre Jean-Marc Ayrault, dès la constitution de son premier Gouvernement ! Quant au rapport sur « La régionalisation de l'emploi en Outre-mer » de 54 pages remis le 4 décembre 2013 par Patrick Lebreton, député-maire de Saint-Joseph, à Victorin Lurel, Ministre des Outre-mer, il n'a guère eu plus de succès : la plupart des 25 propositions pour régionaliser l'emploi des Ultramarins dans les départements et régions d'outre-mer (DROM) ont été abandonnées ou reportées pour des raisons financières ou juridiques. Faut-il enfin rappeler que les judicieuses recommandations contenues dans les rapports annuels de la Cour des Comptes sont - elles

aussi - peu souvent suivies d'effets ?

**Ebauche de programme du candidat Hollande**

C'est dire qu'il ne faut pas adopter une attitude euphorisante à la lecture du rapport Lurel qui, de surcroît, a été présenté en fin de mandat du Président de la République, même si on nous promet dans la recommandation n° 31 le vote par le Parlement, avant la fin de l'année 2016, d'une « loi d'orientation relative à l'égalité réelle outre-mer » en tant que « priorité de la Nation ». Comment ne pas souscrire, dans ce contexte, à la philippique de Georges-Marie Lépinay : « Lorsqu'on veut porter une loi d'une telle ambition, on le fait en début de mandature et non pas tout à la fin ! ». Assurément, la méthode retenue par François Hollande et le Gouvernement de Manuel Valls n'est pas la plus appropriée.

Plus encore, le fait de faire adopter un texte par le Parlement n'est pas toujours un argument décisif. Les lois restées lettres mortes ou ayant produit des résultats dérisoires sont en effet légion. On peut ici donner un exemple, constaté par tous les Ultramarins : en raison de la gravité de la situation au plan économique et social, une loi contre la vie chère dans les collectivités territoriales d'outre-mer a été votée par le Parlement le 20 novembre 2012 à l'initiative du ministre des Outre-mer, Victorin Lurel. Or, l'efficacité de ce texte législatif a été plutôt médiocre, pour ne pas dire nulle, puisque le rapport Lurel est obligé de reconnaître en 2016, dans sa recommandation n° 20, qu'il faut « poursuivre la lutte contre la vie chère ». En vérité, le rapport Lurel est, au plan politique, une ébauche de programme pour les Outre-mer du futur candidat François Hollande, un candidat qui compte bien une nouvelle fois séduire les populations ultramarines pour se faire réélire à la tête de l'État. Ainsi, la naïveté - au même titre que l'espoir au cœur humain - demeure toujours vivace chez l'actuel pensionnaire du

Palais de l'Élysée !

Certes, tout n'est pas négatif dans le rapport Lurel. Outre « la lutte contre la vie chère » qui est un combat impératif et de très longue haleine, au même titre que la lutte pour l'égalité réelle, il y a dans ce document d'autres propositions intéressantes qui ont été relevées par le sénateur communiste Paul Vergès : citons en ce sens la recommandation n° 21 qui prévoit la valorisation des retraites des salariés, « à compter de 2017 », pour tous les Ultramarins « dont la pension est inférieure au taux de pauvreté national » et la recommandation n° 24 qui se prononce pour le raccourcissement des « délais de paiement trop longs imposés aux petites entreprises » par les collectivités territoriales d'outre-mer.

De même, la recommandation n° 5 qui prévoit une réécriture de l'article 73 de la Constitution - impliquant la remise en cause de son « alinéa 5 qui exclut le département de La Réunion du dispositif d'habilitation » - est la bienvenue. Nous l'avons dit à plusieurs reprises : la suppression de l'alinéa 5 qui encombre l'article 73 de la norme suprême est une nécessité car elle empêche le seul DROM de La Réunion de disposer d'un pouvoir législatif et réglementaire par habilitation, selon le cas, du Parlement ou du Gouvernement dans des matières comme l'éducation, l'énergie, la fiscalité locale, les transports publics et - aujourd'hui priorité des priorités - l'emploi des jeunes Dominiens de moins de 25 ans.

**Congrès et assemblée unique absents**

Mais en restant sur le terrain institutionnel, force est de constater que le rapport Lurel se caractérise par une double et impardonnable incomplétude. Ce document n'a rien prévu pour mettre La Réunion à égalité de chance, au plan juridique, avec les autres DROM de la Caraïbe et de l'Amérique du sud. Il ne prévoit ni le recours à un « congrès des élus départementaux et régionaux »

ni la « fusion de la région et du département » de La Réunion ou, a fortiori, « la création d'une assemblée unique », pourtant rendues possibles par l'article 73 de la Constitution. Ces deux points méritent des précisions.

En application de la loi d'orientation pour l'outre-mer (LOOM) du 13 décembre 2000, une structure appropriée a été créée dans les régions d'outre-mer comprenant un seul département : il s'agit du « congrès des élus départementaux et régionaux composé des conseillers généraux et des conseillers régionaux » et habilité pour délibérer sur « toute proposition d'évolution institutionnelle ». Or, la LOOM n'est pas applicable à La Réunion au plan statutaire dans la mesure où ses élus se sont déclarés attachés « à ce que l'organisation de leur île s'inscrive dans le droit commun » et cette option a été confirmée par la loi constitutionnelle du 28 mars 2003, relative à l'organisation décentralisée de la République. Ainsi, l'institution du congrès n'existe pas à La Réunion. Ce vide juridique est néfaste car il freine toute évolution statutaire dans notre île. Il nous faut donc agir pour que le « congrès des élus départementaux et régionaux » devienne par la voie législative une institution effective à La Réunion, de nature à proposer à sa population les réformes nécessaires pour la mise en œuvre de l'égalité réelle.

De même, une réforme structurelle clarificatrice et de grande ampleur s'impose à La Réunion en application de l'article 73, alinéa 7, de la Constitution. Cette réforme implique le remplacement de la région et du département par une collectivité territoriale unique afin notamment de réduire le coût de fonctionnement des services publics réunionnais et rétablir, en conséquence, l'égalité au plan statutaire avec les autres DOM déjà dotés d'une entité unique en application de la loi constitutionnelle du 28 mars 2003. Effective depuis le 1er janvier 2016 en Guyane et en Martinique en application de l'article 73 de la Constitution et après accord des populations locales, conformément à son article 72-4, cette réforme - à tous égards démocratique - s'impose en toute logique à La Réunion 2. Or, le rapport Lurel l'ignore.

Une dernière question mérite d'être abordée. Le rapport Lurel n'est pas seulement lacunaire sur des points fondamentaux, il est également dangereux dans d'autres domaines. En voici une illustration : pour la com-

prendre, il faut ici se reporter à la recommandation n° 11 qui envisage « une réforme du dispositif des sur-rémunérations » dans l'ensemble des Outre-mer et la recommandation n° 12 relative à la « suppression progressive de la réfaction de l'impôt sur le revenu » dans les DROM.

## La question des revenus

Nous l'avons dit à plusieurs reprises et nous le répétons ici : il faut remettre en cause la « prime de vie chère » accordée aux fonctionnaires dans la mesure où elle a un caractère inflationniste prononcé et engendre des inégalités salariales intolérables dans les collectivités territoriales périphériques et notamment dans les DOM créés par la loi de départementalisation ou, « mieux » loi « d'égalisation », pour reprendre la formule plus juste d'Aimé Césaire, rapporteur des propositions de loi « tendant au classement comme départements français » des « quatre vieilles colonies » à la Commission des territoires d'outre-mer. Cependant, la recommandation n° 11 ne saurait aboutir à la suppression intégrale de la prime de vie chère, dès lors qu'elle est en contradiction avec la recommandation n° 20 qui encourage les pouvoirs publics à « poursuivre la lutte contre la vie chère » dans les Outre-mer !

La réforme qui s'impose doit donc porter non sur la suppression de la prime mais sur la réduction progressive de son montant afin - comme l'indique le rapport Lurel - de ne pas « provoquer une déstabilisation brutale des économies locales et ne pas remettre en cause les droits acquis par les salariés ayant volontairement choisi la fonction publique ». Cependant, cette réduction ne suffit pas : elle doit être combinée avec un mécanisme permettant de relever le niveau des salaires du secteur privé qui sont aujourd'hui trop bas dans les Outre-mer. C'est dire qu'il appartient aux élites gouvernementales de faire preuve d'imagination en la matière pour tendre - par paliers successifs - vers une égalité réelle des rémunérations du travail dans l'ensemble des collectivités territoriales françaises ultramarines.

Si la prime de vie chère doit être revue à la baisse afin de tendre vers l'égalité réelle, la recommandation n° 12 qui envisage la « suppression progressive de la réfaction de 30 ou 40 % sur l'impôt sur le revenu dans

les départements d'outre-mer » est en revanche inacceptable. Qui au demeurant la demande, à l'exception du député Victorin Lurel ? En vérité, les populations ultramarines souffrent de moult handicaps naturels comme leur grand éloignement de la Métropole, leur isolement et leur enclavement dans leurs bassins géographiques respectifs, l'étroitesse de leurs marchés intérieurs, des dérèglements climatiques beaucoup éprouvants que dans la France hexagonale. Le modeste avantage fiscal reconnu aux contribuables des DROM doit, par suite, être considéré comme une contrepartie légitime à ces entraves, au demeurant constatées par « l'Accord de Paris », adopté le 12 décembre 2015 par la 21e Conférence des Nations unies sur les changements climatiques (COP21).

Cette compensation fiscale ne doit pas être supprimée mais bien plutôt amplifiée et, de surcroît, complétée par la mise en œuvre d'une véritable continuité territoriale à la charge de la seule autorité étatique. Voilà de nouvelles mesures qui s'imposent à vous - chères George Pau-Langevin et Ericka Bareigts - dès lors que vous avez l'ambition de réduire les inégalités entre Ultramarins et Métropolitains.

**1. Consulter ce rapport in <http://www.outre-mer.gouv.fr/remise-officielle-du-rapport-lurel-a-george-pau-langevin-et-ericka.html>.**

**2. A. ORAISON, « Plaidoyer pour la fusion de la région et du département de La Réunion », *RJOI*, n° 19, 2014, p. 139-168.**

**André Oraison, Professeur des Universités, juriste et politologue**

# Oté

## L'égalité réèl, la pa pou manz la lène dsi nout do kant mèm !

*Kan la parl l'égalité réèl, moin la pans sa lété in bon n'afèr pou nou, rényoné. Pou kosa ? Pars pou moin, nou té i sava ratrap La Frans pandan in pèryod vin-t'an : ranfors nout poin fèb, baz dsi nout poin for pou aminn anou plis an avan. Pou moin, sa té i doi amènn anou dann shomin nout dévlopman réèl : arienk sa mon fra !*

*Mé ala pa ké tou d'in kou ni antann in l'ansien prézidan Sarkozy apré di li lé pou lo l'égalité réèl pars sa i kout ar pa tro shèr pou lo bidzé La Frans. Konm mi koné ali pou lo pli gran razèr d'pint ké nana dsi la tèr - sof Hollande konm li aparète zordi - moin la pans toutsuit nout kanar té noir. I sava raz anou a-sèk. Boudikont tir sak i pé dsi nou mèm pou fé konmsi i anrishi anou.*

*Ala ké mi antann i koup tout suit la moityé la sir-réminérasyon bann fonksyonèr san ké sa i rèr La Rényon. Ala ké mi antann i siprime lo trant pour san l'abatman dsi z'inpo. Mi antann ankor i mète dé-troi poin la Tva dsi nout marshandiz.*

*Gran promètèr, pti donèr ! Moin té i pans kant mèm pa l'égalité réèl lété sinploman, pou émite kozman mouton ; pou manz la lène dsi nout do*

**Justin**

### « Lyèv i koné son zèrb » - In kozman po la rout

Avan rod kosa nout kozman i vé dir ni doi fé la romark bann z'animo la gard in bon rolasyon avèk la natir : zot i san kan mové tan i ariv, zot i koné mèm kèl kalité zèrb i fo pran kan zot nana mové kor. Donk, kan ni di lyèv i koné son zèrb, sa i vé dir li koné kèl zèrb lé bon pou li, lakèl lé pa bon pou li, é kosa k'i ansèrv... Astèr dann la sosyété kèl plas ni done nout kozman ? Sinploman ké lo moun i koné bien kosa li pé fé, kosa li doi pa fé, koman li pé an tir ali d'afèr si lé nésésèr. Donk ala in bon provèrb an vérité. Ala lo bon kod k'i fo pou nou diriz anou konm k'i fo. Kosa zot i anpans ? Moin sa i bote amoin tou lé ka.